



SERVICES CULTURE ÉDITIONS  
RESSOURCES POUR  
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP Nord Pas-de-Calais pour la  
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

**Campagne 2009**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

# CORRIGÉ

**Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.**

# ÉPREUVE EP 1

Préparation du déplacement, prise en charge et maintenance du véhicule

## Phase 1 : préparation et gestion du déplacement

Thèmes : Organiser le déplacement,  
Identification du véhicule

### CAS n° 1

#### Éléments clés pour le jury :

#### Réponse :

- 1- **Mardi** : HLP Versailles – Fontainebleau = 72 km  
Fontainebleau – Sens – N6 = 53 km  
Sens – Auxerre N6 = 53 km  
Auxerre – Avallon N6 = 53 km  
Avallon – Saulieu N6 = 39 km (7 km + 32 km)  
Saulieu - Autun D 980 = 41 km  
**Total pour mardi = 311 km**
- 2- Le chronotachygraphe ne fonctionnant pas, le conducteur a l'obligation d'enregistrer ses activités. Il peut le faire de plusieurs façons : sur papier libre, au verso du disque de chronotachygraphe si représentation du tableau des activités (conduite, repos, travail) ou à l'aide d'un livret individuel de contrôle (LIC).
- 3- Le document en annexe 2 est un livret individuel de contrôle ; l'objectif est d'enregistrer les activités du conducteur.  
Voir page suivante la notice d'utilisation du livret individuel de contrôle (formulaire *cerfa* 47-0100 N)

C.A.P. Agent d'accueil et de conduite routière – Transport de voyageurs		CORRIGÉ	SESSION 2009
EP 1 – Phase 1 : Préparation et Gestion d'un déplacement Thème : Organiser le déplacement & Identifier le Véhicule			
Durée : 0h30 Maximum	Code : 50 31114	Coef. : 3	Page 1/3



Ministère  
de l'Équipement,  
des Transports  
et du Logement

## NOTICE POUR LA TENUE DU LIVRET INDIVIDUEL DE CONTRÔLE



1/2

N° 47-0100 N

### I - Instructions pour la tenue du livret

L'employeur ou son représentant qualifié s'assure que le salarié est bien, avant de quitter l'entreprise ou l'établissement, en possession de son livret individuel de contrôle et, après son retour, qu'il l'a rempli conformément aux prescriptions en vigueur.

Il est établi un feuillet quotidien pour toute journée au cours de laquelle le salarié est employé. Le feuillet quotidien est établi et signé par le salarié titulaire du livret.

Les symboles utilisés sur le feuillet quotidien ont la signification suivante :



Temps de conduite



Temps de travail autres que la conduite



Temps non consacré à la conduite, pendant la marche du véhicule, par les personnels de conduite en équipage multiple



Temps de repos, repas et coupures

Les temps d'activités sont indiqués sur le feuillet quotidien en traçant une ligne horizontale sous les heures correspondantes et au niveau des symboles correspondants. Il y aura ainsi une ligne sous chacune des vingt-quatre heures de la journée considérée.

Les tracés sont commencés au début de chaque période à laquelle ils se rapportent et complétés en fin de période

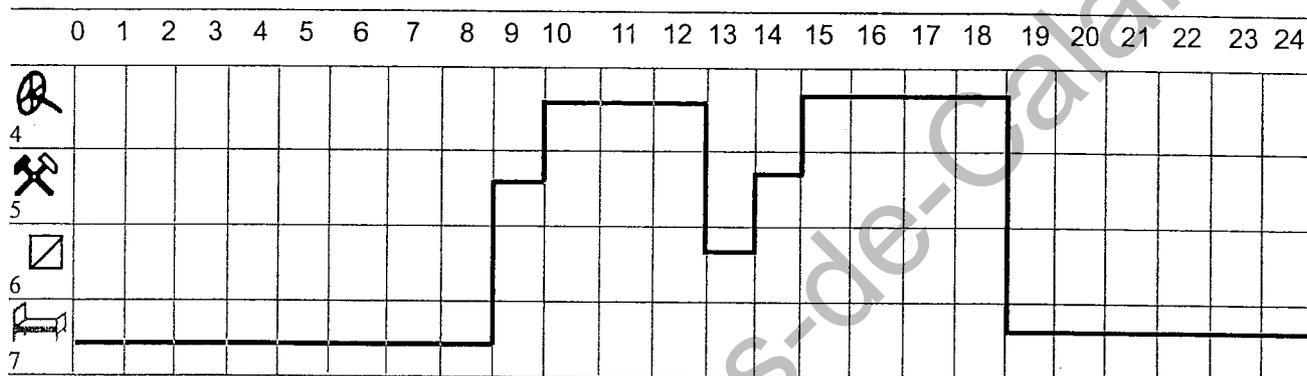
Avant le départ, le salarié renseigne les rubriques 2, 3, 8, 10 et 11 (compteur kilométrique : début de journée). A l'arrivée, il renseigne les rubriques 9, A, B, C, D, E (en effectuant le total  $E = A+B+C$ ) et complète la rubrique 11.

La rubrique 12 peut être utilisée par l'employeur, le salarié et l'inspecteur du travail des transports chargé du contrôle de l'établissement, pour y inscrire leurs observations éventuelles. Le conducteur y inscrit, le cas échéant, en cas d'équipage multiple, le nom des autres conducteurs. Le feuillet quotidien reçoit, dans cette rubrique 12, la signature du salarié titulaire du livret.

C.A.P. Agent d'accueil et de conduite routière – Transport de voyageurs		CORRIGÉ	SESSION 2009
EP 1 – Phase 1 : Préparation et Gestion d'un déplacement Thème : Organiser le déplacement & Identifier le Véhicule			
Durée : 0h30 Maximum	Code : 50 31114	Coef. : 3	Page 2/3

1 - Livret n° **083692**2 - N° d'immatriculation du (des) véhicule (s) **000 avt 92**3 - Jour et date : **02 | 06 | 1998****1. FEUILLET QUOTIDIEN**

N° 14

8. Lieu de prise de service : **PARIS** 9. Lieu de cessation de service : **CHERBOURG**10. Poids maximal autorisé du véhicule : **3,5 tonnes**Nombre  
d'heures

11. Compteur kilométrique : Fin de journée ..... km

Début de journée ..... km

A

7

B

2

C

7

D

7

Total

Parcours total ..... km

E =

A+B+C

12. Observations

signature

(\*) Ce numéro est celui du livret, et est attribué par le chef d'établissement dans le cadre du registre mentionné à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 20/07/1998.

C.A.P. Agent d'accueil et de conduite routière – Transport de voyageurs		<b>CORRIGÉ</b>	SESSION 2009
<b>EP 1 – Phase 1 : Préparation et Gestion d'un déplacement</b>			
<b>Thème : Organiser le déplacement &amp; Identifier le Véhicule</b>			
Durée : 0h30 Maximum	Code : 50 31114	Coef. : 3	Page 3/3

# ÉPREUVE EP 1

Préparation du déplacement, prise en charge et maintenance du véhicule

Phase 1 : préparation et gestion du déplacement

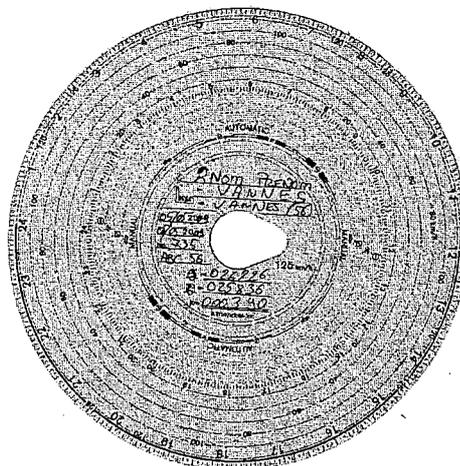
Thèmes : Organiser le déplacement,  
Identification du véhicule

## CAS n° 2

### Éléments clés pour le jury :

#### Réponse :

- 1- Itinéraire optimal : (voir au cas par cas sur la carte)
  - Vannes-Ploërmel N166 48 km en haut le pied (sans clients)
  - Ploërmel-Lorient N24 81 km
  - Lorient-Quimper N165 (E60) 66 km
  - Quimper-Lorient N165 (E60) 66 km
  - Lorient-Ploërmel N24 81 km
  - Ploërmel-Vannes N166 48 km en haut le pied (sans clients)
- 2- La compatibilité entre l'appareil de contrôle (que l'on appelle contrôlographe ou chronotachygraphe) et le disque support d'information, se vérifie de deux façons :
- 3- Concernant l'homologation de l'appareil et du disque papier ; vérifier la référence de type "e1 -61" par exemple, figurant sur le chronotachygraphe ; cette même référence doit figurer au dos du disque papier.  
Au niveau de l'affichage de vitesse maximale au compteur ; par exemple, sur un compteur indiquant 125 km/h maxi, le disque papier devra indiquer la même vitesse sur son recto.
- 4- Contrôler le bon remplissage du disque



C.A.P. Agent d'accueil et de conduite routière – Transport de voyageurs		CORRIGÉ	SESSION 2009
EP 1 – Phase 1 : Préparation et Gestion d'un déplacement			
Thème : Organiser le déplacement & Identifier le Véhicule		Coef. : 3	Page 1/1
Durée : 0h30 Maximum	Code : 50 31114		

# ÉPREUVE EP 1

Préparation du déplacement, prise en charge et maintenance du véhicule

## Phase 1 : préparation et gestion du déplacement

Thèmes : Organiser le déplacement,  
Identification du véhicule

### CAS n° 3

#### Éléments clés pour le jury :

##### Réponse :

Il s'agit d'un transport d'enfants et non d'un transport scolaire (trajet domicile-établissement scolaire).

Des accompagnateurs doivent être prévus par l'organisateur (Education nationale).

Attention aux pictogrammes transport d'enfants.

1- Le véhicule à choisir : le point important est l'équipement du véhicule en ceintures de sécurité.

La directive européenne 96-36 du 17 juin 1996, transposée en droit français par arrêté du 05 décembre 1996 oblige tous les autocars de plus de 3,5 tonnes de PTAC mis en circulation depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1999 à être équipé de ceintures de sécurité.

*Le texte encadré ci-dessous est donné pour information aux examinateurs ; il ne peut être attendu dans la réponse du candidat.*

Il existe à l'Éducation Nationale un B.O. Hors Série (Réf. n°7 du 23/09/98) qui donne des directives sur l'organisation des sorties scolaires : " les organisateurs de transport d'enfants doivent s'assurer que le véhicule choisi est équipé des ceintures de sécurité. Les organisateurs veilleront à ce que les enfants soient attachés pendant le transport ". (directive S. Royale – Réf. du B.O. : n°7 du 23/09/99).

2- Le véhicule le plus adapté semble être le Renault Tracer de déc. 2000 (+ de confort...) mais le véhicule choisi ne peut être que le Renault Tracer de déc. 1999 (contrôle technique valide).

3- Les équipements de sécurité : ceintures de sécurité en état de fonctionner, marteaux pics (autant que de baies signalées issues de secours), extincteur (au moins 1 de 6kg type ABC), pictogrammes transport d'enfants (1 à l'avant droit du véhicule, un deuxième à l'arrière gauche), trousse de premiers secours, gilet de sécurité pour le conducteur.

C.A.P. Agent d'accueil et de conduite routière – Transport de voyageurs		CORRIGÉ	SESSION 2009
EP 1 – Phase 1 : Préparation et Gestion d'un déplacement			
<u>Thème : Organiser le déplacement &amp; Identifier le Véhicule</u>			
Durée : 0h30 Maximum	Code : 50 31114	Coef. : 3	Page 1/1

# ÉPREUVE EP 1

Préparation du déplacement, prise en charge et maintenance du véhicule

Phase 1 : préparation et gestion du déplacement

Thèmes : Organiser le déplacement,  
Identification du véhicule

## CAS n° 4

**Éléments clés pour le jury :**

**Réponse :**

1- Véhicule adéquat :

A et C : véhicules de type autocar (transport de personnes assises, équipé de ceintures de sécurité...)

2- Type de transport :

Transport occasionnel

3- Particularités :

A la demande du client en fonction de sa demande spécifique.

4- Dans l'année qui suit l'obtention du permis de T.C. le conducteur âgé de 21 ans, ne peut circuler que dans un rayon de 50 kms autour de son point d'attache.

C.A.P. Agent d'accueil et de conduite routière – Transport de voyageurs	CORRIGÉ	SESSION 2009
EP 1 – Phase 1 : Préparation et Gestion d'un déplacement Thème : Organiser le déplacement & Identifier le Véhicule		
Durée : 0h30 Maximum	Code : 50 31114	Coef. : 3
		Page 1/1